

Unité interdépartementale Drôme-Ardèche
Plateau de Lautagne
3 Avenue des Langories
26000 VALENCE

Valence, le 19/01/2023

Rapport de l'Inspection des installations classées

Visite d'inspection du 22/11/2022

Contexte et constats

Publié sur



Société ETCHE PLAC

Rue des agriculteurs
ZI du Tricastin
26700 Pierrelatte

Référence : 20230113-RAP-DAEN0024
Code AIOT : 0006102643

1) Contexte

Le présent rapport rend compte de l'inspection réalisée le 22/11/2022 dans l'établissement SCI ETCHE PLAC implanté Rue des agriculteurs , ZI du Tricastin 26700 Pierrelatte. L'inspection a été annoncée le 15/11/2022. Cette partie « Contexte et constats » est publiée sur le site Géorisques (<https://www.georisques.gouv.fr/>).

Les informations relatives à l'établissement sont les suivantes :

- SCI ETCHE PLAC
- Rue des agriculteurs , ZI du Tricastin 26700 Pierrelatte
- Code AIOT : 0006102643
- Régime : Enregistrement
- Statut Seveso : Non Seveso
- IED : Non

Le site de Pierrelatte est spécialisé dans la préparation ou conservation de produits alimentaires d'origine végétale, par cuisson, appertisation, surgélation, congélation, lyophilisation, déshydratation, torréfaction, fermentation, etc., à l'exclusion des activités classées par ailleurs et des aliments pour le bétail mais y compris les ateliers de maturation de fruits et légumes. La quantité de produits entrants étant de 15 t/j.

Les thèmes de visite retenus sont les suivants :

- Action nationale 100 m dont l'objectif est de renforcer le contrôle des installations bordant les sites Seveso afin de vérifier l'absence d'effets dominos vers ces derniers.

2) Constats

2-1) Introduction

Le respect de la réglementation relative aux installations classées pour la protection de l'environnement relève de la responsabilité de l'exploitant. Le contrôle des prescriptions réalisé ne se veut pas exhaustif, mais centré sur les principaux enjeux recensés et à ce titre, ne constitue pas un examen de conformité de l'administration à l'ensemble des dispositions qui sont applicables à l'exploitant. Les constats relevés par l'inspection des installations classées portent sur les installations dans leur état au moment du contrôle.

A chaque point de contrôle est associée une fiche de constat qui comprend notamment les informations suivantes :

- le nom donné au point de contrôle ;
- la référence réglementaire de la prescription contrôlée ;
- si le point de contrôle est la suite d'un contrôle antérieur, les suites retenues lors de la précédente visite ;
- la prescription contrôlée ;
- à l'issue du contrôle :
 - le constat établi par l'inspection des installations classées ;
 - les observations éventuelles ;
 - le type de suites proposées (voir ci-dessous) ;
 - le cas échéant la proposition de suites de l'inspection des installations classées à Madame la Préfète; il peut par exemple s'agir d'une lettre de suite préfectorale, d'une mise en demeure, d'une sanction, d'une levée de suspension, ...

Il existe trois types de suites :

- « avec suites administratives » : les non-conformités relevées conduisent à proposer à Madame la Préfète, conformément aux articles L.171-7 et L.171-8 du code de l'environnement, des suites administratives. Dans certains cas, des prescriptions complémentaires peuvent aussi être proposées ;
- « susceptible de suites administratives » : lorsqu'il n'est pas possible en fin d'inspection de statuer sur la conformité, ou pour des faits n'engageant pas la sécurité et dont le retour à la conformité peut être rapide, l'exploitant doit transmettre à l'inspection des installations classées dans un délai court les justificatifs de conformité. Dans le cas contraire, il pourra être proposé à Madame la Préfète, conformément aux articles L.171-7 et L.171-8 du code de l'environnement, des suites administratives ;
- « sans suite administrative ».

2-2) Bilan synthétique des fiches de constats

Les fiches de constats disponibles en partie 2-4 fournissent les informations de façon exhaustive pour chaque point de contrôle. Leur synthèse est la suivante :

Les fiches de constats suivantes ne font pas l'objet de propositions de suites administratives :

N°	Point de contrôle	Référence réglementaire	Si le point de contrôle provient d'une <u>précédente</u> inspection : suite(s) qui avai(ent) été donnée(s)	Autre information
1	Point n°1 - Situation administrative	Code de l'environnement du 29/04/2022, article Annexe à l'article R. 511-9	/	Sans objet
2	Point n°2 – Potentiels de dangers	Autre du 29/04/2022, article /	/	Sans objet

2-3) Fiches de constats

N° 1 : Point n°1 - Situation administrative

Référence réglementaire : Code de l'environnement du 29/04/2022, article Annexe à l'article R. 511-9
Thème(s) : Situation administrative, Classement ICPE
Point de contrôle déjà contrôlé : Sans Objet
Prescription contrôlée : Classement des installations du site au regard de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE). Nomenclature consultable sur le site « AIDA » à l'adresse suivante : https://aida.ineris.fr/thematiques/nomenclature-icpe
Constats : Le site est soumis à Enregistrement au titre de la rubrique 2220 : Préparation ou conservation de produits alimentaires d'origine végétale, par cuisson, appertisation, surgélation, congélation, lyophilisation, déshydratation, torréfaction, fermentation, etc., à l'exclusion des activités classées par ailleurs et des aliments pour le bétail mais y compris les ateliers de maturation de fruits et légumes. La quantité de produits entrants étant de 15 t/j. L'exploitant déclare qu'aucun changement susceptible de modifier la situation administrative de son établissement n'est à signaler. Par ailleurs, la société ETCHE PLAC, une SCI spécialisée dans les locaux d'activité et de logistique, est devenue propriétaire des installations exploitées par ITM en 2020. Le changement d'exploitant a eu lieu en juillet 2022. La société ETCHE prévoit la reconstruction totale des installations du site. Un dossier ICPE a été transmis à l'inspection de l'environnement.
Type de suites proposées : Sans suite
Proposition de suites : Sans objet

N° 2 : Point n°2 – Potentiels de dangers

Référence réglementaire : Autre du 29/04/2022, article /
Thème(s) : Risques accidentels, /
Point de contrôle déjà contrôlé : Sans Objet
Prescription contrôlée : Recensement des potentiels de dangers à proximité du site SEVESO seuil haut SODEREC.
Constats : Le site ETCHE PLAC se situe à une centaine de mètres du site SEVESO SODEREC. Le risque principal est le risque incendie. Les flux thermiques ne sont pas susceptibles d'atteindre les installations de la société SODEREC. Le contrôle du site a permis de vérifier qu'aucun stockage de matières combustibles non répertoriés, à l'extérieur des bâtiments, côté SODEREC, pouvant constituer un risque n'était présent. Le site ETCHE PLAC ne constitue pas un potentiel de danger pour le site SODEREC.
Type de suites proposées : Sans suite
Proposition de suites : Sans objet